

LA DICTÉE, ET ELLE

*billet d'humeur
tendance mauvaise.*

Je réagis , en prof de lycée, à l'article paru dans le n°179 de C.P.E.

La DICTÉE? Rétro? Inutile? Que non! DANGEREUSE. Je ne connais pas meilleure façon de mettre en valeur les bons et traumatiser, destabiliser, sanctionner les mauvais. Les enfants en sont parfaitement conscients, qui, au premier Conseil, réclament, votent sa suppression immédiate et sans condition. Par essence, quel que soit le mode de fonctionnement adopté -préparation, évaluation positive (on ne retire pas les points, mais les additionne), dédramatisation...- elle met en valeur, chez le " fautif", l'erreur que le maître se doit de souligner. Arrivé à 15, 18 ans, à la moindre difficulté d'ordre psychologique, l'adolescent se souviendra d'avoir "commis" la faute, pas de l'orthographe. Moyen de sélection hélas "efficace" pendant des décennies, elle est devenue une des grandes responsables de l'Echec Scolaire.

Et puis, l'orthographe? est-ce si important? En 1989 on pourrait se poser la question de sa raison d'être dans l'histoire de l'éducation... Il serait temps que l'I.C.E.M. prenne en charge la BT2 qu'elle a produite sur ce sujet (n° 180)

La fonction cathartique du texte libre! Il est vrai que le texte libre est né dans les asiles dès le début du XIXème siècle! Mais on ne riait pas des textes des "fous"! On ne considérait pas à l'époque -le cocaïnomanie viennois n'avait pas encore sévi dans ce domaine- qu'il puisse y avoir un hiatus entre le rêve, l'imaginaire... et la réalité. Ce texte libre de Jean mériterait donc plus ample analyse. Schématiquement: ne pas confondre ce que Martine présente comme "imaginaire" (qu'elle situe dans la pure "fonction symbolique", au sens freudien du terme) et la langue métaphorique.

Manipulation enfin. Détournement du Conseil. Utilisation d'une façade démocratique pour asseoir une autorité indétronable. Mieux vaut ne pas commémorer le bicentenaire, si nous ne voulons pas figurer sous les traits de Louis XVI au moment de sa "dispersion", dans le prochain texte libre! Si personne ne parle plus de la dictée dans la classe, au pire, c'est parce que les enfants ont été persuadés de sa nécessité -je plains le collègue Freinetiste qui soutiendra le contraire une prochaine année, même s'il peut s'appuyer sur les programmes officiels en vigueur en collège- au mieux la classe aura préféré ne pas contrarier la maîtresse que "tout compte fait, on aime bien". Enfin quand bien même on serait persuadé de la nécessité de l'HORTHOGRAPHE, il existe bien des techniques qui nous permettent d'éviter la dictée. Alors pourquoi ce veto dans un Conseil? Dans l'I.C.E.M., et ailleurs, il existe quelques outils... Et puis l'idée des Brevets n'est peut être pas si bête, qui permet, sinon "le plaisir" (vivent les masos!), au moins d'avoir un apprentissage progressif, évitant à Jean d'avoir jamais 3 sur 10.

Michel MULAT, avril 89

°/ C.P.E. n°179, mars 1989, pages 15-17 "JEAN, LA DICTÉE ET MOI"

°°/ collection BT2, n°180, "L'ORTHOGRAPHE ET NOUS" (éd.PEMF, 1985) un important dossier de 38 pages